

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Xebec Adsorption Inc.	12 décembre 2019	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Baylin Technologies Inc.	12 décembre 2019	Ontario
Fonds de revenu alternatif NewGen	17 décembre 2019	Ontario
Fonds G.A. 1832 d'obligations de sociétés canadiennes de premier ordre	16 décembre 2019	Ontario
Fonds privé Scotia canadien d'obligations de base		
Fonds Scotia d'actions de marchés émergents		
Harvest US Investment Grade Bond Plus ETF	9 décembre 2019	Ontario
Just Energy Group Inc.	17 décembre 2019	Ontario
Maple Leaf Short Duration 2020 Flow-Through Limited Partnership – catégorie nationale	16 décembre 2019	Colombie-Britannique
Maple Leaf Short Duration 2020 Flow-Through Limited Partnership – catégorie Québec		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Maple Leaf Short Duration 2020 Flow-Through Limited Partnership – catégorie nationale	16 décembre 2019	Colombie-Britannique
Maple Leaf Short Duration 2020 Flow-Through Limited Partnership – catégorie Québec		
Ninepoint 2020 Flow-Through Limited Partnership – catégorie nationale	16 décembre 2019	Ontario
Ninepoint 2020 Flow-Through Limited Partnership – catégorie Québec		
Ninepoint 2020 Flow-Through Limited Partnership – catégorie Québec	16 décembre 2019	Ontario
Ninepoint 2020 Flow-Through Limited Partnership – catégorie nationale		
Trisura Group Ltd.	12 décembre 2019	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Automotive Properties Real Estate Investment Trust	16 décembre 2019	Ontario
BMO Global Water Solutions Tactic ^{mc} Fund	12 décembre 2019	Ontario
Fonds commun marché monétaire Impérial	16 décembre 2019	Ontario
Fonds commun d'obligations à court terme Impérial		
Fonds commun d'obligations canadiennes		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Impérial		
Fonds commun de revenu diversifié canadien Impérial		
Fonds commun d'obligations internationales Impérial		
Fonds commun d'actions à revenu élevé Impérial		
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial		
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial		
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial		
Fonds commun d'actions US Impérial		
Fonds commun d'actions internationales Impérial		
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial		
Fonds commun économies émergentes Impérial		
Portefeuille de revenu prudent		
Portefeuille de revenu équilibré		
Portefeuille de revenu élevé		
FortisAlberta Inc.	13 décembre 2019	Alberta
Inovalis Real Estate Investment Trust	17 novembre 2019	Ontario
Intact Corporation financière	13 décembre 2019	Ontario
TDb Split Corp.	16 décembre 2019	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces

derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines	17 décembre 2019	Ontario
Catégorie d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada) Catégorie d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada)	17 décembre 2019	Ontario
TDb Split Corp.	11 décembre 2019	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
AltaGas Ltd.	12 décembre 2019	25 septembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 décembre 2019	5 novembre 2019

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	9 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	10 décembre 2019	5 novembre 2019

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Commerce		
Banque Canadienne Impériale de Commerce	10 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	10 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	10 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	10 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	12 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	12 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	12 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	12 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	12 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	12 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	12 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	12 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	15 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	13 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	13 décembre 2019	5 novembre 2019
Banque Canadienne Impériale de Commerce	16 décembre 2019	5 novembre 2019

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	6 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	9 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	9 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	10 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	11 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	11 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	11 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	11 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	13 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	13 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	13 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	13 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	13 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	13 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	13 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	13 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	13 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	13 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque de Montréal	16 décembre 2019	1 ^{er} juin 2018
Banque Nationale du Canada	3 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	3 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 décembre 2019	3 juillet 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	4 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	4 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	5 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	5 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	5 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	5 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	5 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	5 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	5 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	5 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	6 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	6 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	6 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	6 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	6 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	9 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	10 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	11 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	11 décembre 2019	3 juillet 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	12 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	12 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	12 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	12 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	12 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	13 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	13 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	13 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	13 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	13 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	16 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	16 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Nationale du Canada	16 décembre 2019	3 juillet 2018
Banque Royale du Canada	12 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	21 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	29 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	29 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	28 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	28 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	12 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	27 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	12 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	12 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	28 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	28 novembre 2019	30 janvier 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	27 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	27 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	29 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	29 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	29 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	29 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	15 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	20 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	6 novembre 2019	30 janvier 2018
Banque Royale du Canada	6 novembre 2019	30 janvier 2018
BRP Inc.	11 décembre 2019	4 septembre 2018
CARDS II TRUST®	7 novembre 2019	18 janvier 2019
European Residential Real Estate Investment Trust	11 décembre 2019	19 août 2019
Fiducie de placement immobilier industriel Dream	4 décembre 2019	11 octobre 2019
Firm Capital Property Trust	11 décembre 2019	3 décembre 2019
La Banque de Nouvelle-Écosse	6 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	6 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	6 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	10 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	10 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 décembre 2019	13 février 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	5 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	5 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	5 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	5 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	6 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	6 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	6 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	10 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	10 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	11 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	12 décembre 2019	13 février 2018
La Banque de Nouvelle-Écosse	13 décembre 2019	13 février 2018
La Banque Toronto-Dominion	6 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	6 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	9 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	9 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	9 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	10 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	10 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	10 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	10 décembre 2019	28 juin 2018

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque Toronto-Dominion	10 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	11 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	11 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	11 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	11 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	11 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	12 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	12 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	12 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	13 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	13 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	13 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	16 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	16 décembre 2019	28 juin 2018
La Banque Toronto-Dominion	16 décembre 2019	28 juin 2018
Northwest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	12 décembre 2019	19 octobre 2018
Organigram Holdings Inc.	4 décembre 2019	22 novembre 2019
Shaw Communications Inc.	5 décembre 2019	29 janvier 2018
TELUS Corporation	11 décembre 2019	19 juillet 2019

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Aucune information.

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.